



EN BREF

GLARIS VEUT PROTÉGER SA SAUCISSE DE VEAU

IGP Une demande d'enregistrement en tant qu'indication géographique protégée (IGP) a été publiée hier dans la «Feuille officielle du commerce» pour protéger la saucisse de veau de Glaris. Lorsqu'un nom est protégé, seuls les producteurs vivant dans une région définie et respectant un cahier des charges précis peuvent l'utiliser. La saucisse glaronnaise est composée de viande de veau et de porc, de lard, de lait et d'épices. Elle se distingue des autres saucisses de veau par l'ajout de pain blanc et par une note prononcée de noix de muscade. ATS

LA NOUVELLE GRÈVE DE LA FAIM DE RAPPAZ

VALAIS Le chanvrier Bernard Rappaz s'est lancé dans une nouvelle grève de la faim. Un conflit avec l'administration pénitentiaire sur le calcul de son plan de peine et des congés qu'il pourrait obtenir motive sa démarche. ATS

TECHNOLOGIES VERTES: LA SUISSE À LA TRAÎNE

CLEANTECH Les technologies vertes connaissent un boom dans le monde. Entre 2000 et 2008, le nombre de brevets déposés a augmenté de 127%. Par rapport au total des inventions, cela représente une hausse de 2 à 4%. La Suisse est à la traîne avec une augmentation de 2,6 à 2,8%. ATS

POUR FUIR LA POLICE, IL SE JETTE DANS LE RHÔNE

VALAIS Un automobiliste vaudois de 20 ans domicilié en Valais n'a pas hésité à traverser le Rhône à la nage pour échapper à la police. Il a finalement été appréhendé à son domicile quelques heures plus tard. Il a eu beaucoup de chance, estime la police. Le jeune homme avait dépassé une voiture de police à vive allure dimanche vers 5h40 sur l'autoroute, près de Martigny. ATS

Un impôt contre les «fils à papa»

FISCALITÉ • La gauche rose-verte et les évangéliques lancent une initiative pour introduire un impôt fédéral sur les successions affecté à l'AVS. Ils n'oublient pas les cantons.

CHRISTIANE IMSAND

Cela fait longtemps que les socialistes rêvent d'introduire un impôt fédéral sur les successions et les donations pour financer les assurances sociales. Le parlement n'en a jamais voulu par souci de ne pas empiéter sur les compétences des cantons. A défaut, c'est le peuple qui tranchera. La gauche rose-verte a lancé hier une initiative qui prévoit un prélèvement de 20% sur les héritages supérieurs à deux millions de francs et les donations de plus de 20000 francs.

Les recettes sont évaluées à 3 milliards de francs par année. Elles seraient affectées pour deux tiers à l'AVS, un tiers aux cantons. Pour l'heure, le projet est soutenu par le PS, les Verts, les évangéliques, les chrétiens sociaux et l'Union syndicale suisse. La récolte des signatures court jusqu'au 16 février 2013.

Rente des «fils à papa»

Pour le président du PS Christian Levrat, l'idée d'un impôt sur les successions devrait ravir les libéraux car il présente l'avantage de ne pas taxer le mérite et le travail, mais la chance et la situation héritée. «Il n'y a pas de raison de défendre la rente de situation des fils à papa», affirme-t-il. La gauche en fait une question d'équité.

«Les différences sociales se creusent, souligne le vice-président de l'Union syndicale suisse Giorgio Tutti. En 1997, on trouvait 12000 personnes au bénéfice d'une fortune de plus de 5 millions de francs. Elles sont aujourd'hui près de 25000.» Conclusion de la chrétienne sociale fribourgeoise Marie-Thérèse Weber-Gobet: «L'impôt sur les successions est un impôt qui ne prendra de l'argent à personne mais en donnera à beaucoup.»

Les initiateurs ont conçu leur texte de manière à répondre à toutes les critiques qui pourraient leur être présentées. Injuste pour le conjoint? Non, il sera exonéré de l'impôt. Injuste pour la classe moyenne? Non, une franchise de deux millions de francs permettra une transmission libre de taxes de la maison familiale ou des économies provenant du revenu du travail. Injuste pour les exploitations agricoles? Non, elles seront exemptées d'impôt. Injuste pour les entreprises familiales? Non,



Marie-Thérèse Weber-Gobet et Christian Levrat (au centre) font partie de ceux qui veulent taxer la «situation héritée». KEYSTONE

des réductions particulières sont prévues pour éviter de mettre l'entreprise en danger et préserver les emplois. Injuste pour les cantons? Non, ceux-ci toucheront globalement le même montant qu'aujourd'hui.

En faveur de l'AVS

L'affectation des recettes à l'AVS est destinée à faciliter la transition démographique qui posera des problèmes de financement au tournant de la décennie. «Cela évite de ponctionner les salaires», note Marie-Thérèse Weber-Gobet. La gauche rose-verte ne veut en aucun cas d'une baisse des prestations. Elle aimerait même les renforcer pour pallier la baisse des rentes du second pilier. L'initiative sera vraisemblablement soumise au peuple au moment où le parlement discutera des nouvelles mesures d'assainissement de l'AVS. Didier Burkhalter les présentera après les élections fédérales. I

LA SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui, la Confédération ne prélève ni impôt sur les successions, ni impôt sur les donations. Ceux-ci sont perçus uniquement par les cantons. A l'exception de Schwytz, ils perçoivent tous un impôt sur les successions, indique la Conférence suisse des impôts dans une étude publiée en mai dernier. Tous les cantons prélèvent également un impôt sur les donations, à l'exception de Schwytz et Lucerne. Au cours de ces dernières années, la pression fiscale s'est allégée pour épargner les héritiers en ligne directe. Le conjoint survivant ou le partenaire enregistré est exonéré dans tous les cantons. Les enfants sont également exonérés dans la plupart des cantons, à l'exception de Vaud, Neuchâtel et Appenzell Rhodes-Intérieures. La situation est plus diversifiée pour les ascendants directs

(père et mère). Ils sont exonérés dans les cantons de FR, VS, GE, TI, AR, BL, SO, ZG, NW, OW, UR, et imposés ailleurs. Les barèmes diffèrent également d'un canton à l'autre. Ils dépendent généralement du niveau de parenté de l'héritier.

Selon la conseillère nationale écologiste Marlies Bänziger (ZH), les cantons percevraient avec l'initiative un montant global identique à celui qu'ils perçoivent aujourd'hui, soit environ 800 millions de francs par année. Ils seraient même gagnants dans la mesure où ils n'auraient plus besoin de se livrer à une concurrence fiscale acharnée qui entame leurs recettes. Economiesuisse rétorque que les cantons perdraient une part de leur souveraineté et que les entreprises ne peuvent supporter aucune charge fiscale supplémentaire. CIM

Une campagne de l'UDC fâche les gérances

LOGEMENT • Selon l'annonce que l'UDC fait paraître aujourd'hui dans la presse, les locataires suisses sont chassés par les requérants. «C'est complètement faux!», répliquent les autorités et les gérances incriminées.

ARIANE GIGON, ZURICH

Depuis le printemps, l'Union démocratique du centre (UDC) ne rate pas une occasion de défendre les locataires, ou en tout cas certains d'entre eux. «Les requérants d'asile chassent les Suisses!», dénonce l'annonce du parti publiée aujourd'hui dans la presse, également dans notre édition.

Deux cas en particulier défraient la chronique. A Zurich, dans le quartier du Triemli, une centaine de requérants, principalement des familles et des couples, ont été placés dans trois immeubles gérés par la Fondation HIG. Les appartements sont des studios d'une pièce ou une pièce et demie.

«Nous n'avons pas résilié les contrats de location pour faire place à des requérants d'asile, explique Roger Zanoli, responsable auprès de la fondation. Les locataires ont reçu leur congé en été 2009 parce que nous souhaitions rénover les immeubles. Au dernier moment, de nouvelles opportunités d'assainissement sont apparues et nous avons décidé de repousser les travaux. Nous avons alors décidé de mettre ces appartements, selon un contrat limité dans le temps, à la disposition de l'organisation de l'asile de Zurich. Dès que le projet d'assainissement sera décidé, le contrat avec cette dernière

sera caduc et les locataires devront quitter les lieux, avant que les travaux ne commencent.»

L'organisation de l'asile de Zurich (AOZ) doit trouver un hébergement pour, actuellement, 1860 requérants et personnes admises à titre provisoire. «Demander aux gérances si elles ont des appartements vides à louer temporairement est tout à fait habituel», explique le directeur de l'AOZ, Thomas Kunz.

Autre exemple polémique: à Pfäffikon (ZH), la municipalité a résilié le contrat de location de deux familles pour loger des familles de requérants. «Nous n'avons pas d'autres endroits pour les loger, en attendant la construction d'un pavillon. Ces deux familles ont reçu leur lettre de résiliation il y a une année», a déclaré le secrétaire municipal Hanspeter Thoma au «Beobachter». L'une a trouvé à se reloger et a effectivement été remplacée. «Mais l'autre n'a pas trouvé de nouvel appartement et ne sera pas chassée avant cela.»

Le directeur de l'AOZ secoue la tête: «L'UDC ment en disant que les locataires ont reçu leur congé pour faire place à des requérants d'asile. Cette polémique est totalement tirée par les cheveux. De plus, dans le quartier concerné, la présence des requérants est acceptée.» I

EN PAYS DE VAUD, QUE RESTE-T-IL DE VRAI?

Des résiliations de baux par l'EVAM en 2010? Faux, en grande partie. C'est uniquement sur des textes de 2009 – articles, interpellation parlementaire (PS) et réponse du Conseil d'Etat vaudois – que dit se fonder Claude-Alain Voiblet, de l'UDC Vaud. Alors, que reste-t-il de vrai?

Clarification avec la porte-parole de l'EVAM. Les locataires sont suisses ou étrangers hors droit d'asile. Il s'agit de 26 baux, à Prilly, Lausanne, Villeneuve, Yverdon et Payerne, la plupart signés depuis la seconde moitié des années 1990.

Par lettre du 24 décembre 2008, l'EVAM résilie une partie de ces 26 baux, à trois mois. Rebelote en mars 2009 pour l'autre partie, mais à six ou douze mois, cette fois. Depuis, aucune autre résiliation n'a été entreprise par l'EVAM. Bilan: huit locataires ne contestent pas, 16 obtiennent des prolongations et deux une annulation. Sur les quelque 300 logements que l'EVAM possède, seuls huit sont aujourd'hui loués à des non requérants d'asile: trois subventionnés, trois concierges et les deux annulations précitées. Ils ne risquent pas de résiliation. JÉRÔME CACHIN



ARMÉE

Vers un effectif diminué à 100 000 soldats

L'armée du futur devrait compter 100 000 militaires. La majorité de la commission compétente du National se rallie sur ce point au Conseil des Etats. La question du financement doit être tranchée la semaine prochaine. A droite, on parle désormais d'une facture limitée à 5 milliards. En juin, le Conseil des Etats s'est prononcé pour un effectif de 100 000 militaires, tout en refusant de fixer un budget pour cette variante dont les coûts sont évalués à 5,1 milliards de francs par an. Dans la foulée, les sénateurs ont réclamé l'achat rapide de 22 nouveaux avions de combat pour un plafond fixé à 5 milliards ainsi que 1,2 milliard pour combler les lacunes en équipement. L'option défendue par le Conseil fédéral (80 000 militaires pour un budget annuel de 4,4 milliards) avait alors été rejetée. Elle n'a pas eu plus de succès devant la commission de la politique de sécurité du National, qui l'a repoussée par 17 voix contre 8.

ATS/KEYSTONE